

Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Programme statistique 2021

Table des matières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss).....	3
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Statistiques de court terme (DSCT).....	9
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Synthèses sectorielles (DSS).....	12
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES INSEE – Direction des études et synthèses économiques Département de la conjoncture Division des enquêtes de conjoncture	16
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS Direction générale des douanes et droits indirects Département des statistiques et études économiques du commerce extérieur.....	19
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE Commissariat général au développement durable Service des données et des études statistiques (SDÉS) Sous-direction des statistiques sur les transports.....	21
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Service de la statistique et de la prospective (SSP)	23
MINISTÈRE DES ARMÉES Secrétaire général pour l'Administration Direction des affaires financières Sous-direction des questions économiques, fiscales et internationales Observatoire économique de la Défense (OED).....	26

Page

Pour information :

- le programme 2021 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la commission « Services publics et services aux publics » :

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Direction générale pour la recherche et l'innovation
Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques

- le programme 2021 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la commission « Démographie et questions sociales » :

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Commissariat général au développement durable
Service des données et des études statistiques (SDES)
Sous-direction des statistiques du logement

- le programme 2021 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la commission « Environnement et développement durable » :

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Commissariat général au développement durable
Service des données et des études statistiques (SDES)
Sous-direction des statistiques de l'énergie

- le programme 2021 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la commission « Système financier et financement de l'économie » :

BANQUE DE FRANCE
Direction générale des statistiques, des études et de l'international

AVERTISSEMENT

Dans ce programme de travail, les opérations et travaux font référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis auxquels ils contribuent, selon les indications des producteurs. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AG : avis généraux

ESM : commission « Entreprises et stratégies de marché »

EDD : commission « Environnement et développement durable »

TERR : commission « Territoires »

Les avis généraux, ceux de la commission « Entreprises et stratégies de marché » ainsi que les avis des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

0. Orientations pour 2021

*Présenter en **une page maximum** les orientations et les enjeux dans lesquels s'inscrivent les travaux nouveaux et les projets envisagés pour l'année 2021*

Le passage au concept économique d'entreprise pour l'ensemble des groupes pour la production de statistiques structurelles a mobilisé de nombreuses équipes de l'Insee durant ces dernières années : les divisions Esane, PTGU et Infrastructure et Répertoires Statistiques (IRS), ainsi que le service Esane et l'équipe de maintenance informatique à Nantes. Ce changement de paradigme majeur, qui a nécessité une refonte importante du processus de production et de diffusion des statistiques structurelles d'entreprises (processus Esane), a abouti en 2019 sur les données relatives à l'exercice 2017 avec notamment les premières diffusions de statistiques provisoires et définitives en entreprises à Eurostat respectivement fin octobre 2018 et juin 2019. Cependant d'une part ce processus complexe nécessite d'être consolidé et d'autre part certaines améliorations peuvent encore lui être apportées notamment par l'utilisation de nouvelles données (collectées depuis l'exercice 2018 de l'ESA – enquête sectorielle annuelle) concernant les flux intra-groupe, par l'utilisation des nouvelles enveloppes de restructuration fournies par l'application Citrus renouvelée et également par une expérimentation organisationnelle au service Esane pour mieux contrôler en aval la consolidation des plus grands groupes, le projet d'enquête spécifique auprès des grands groupes non profilés manuellement testée courant 2020 n'ayant pas été concluant. Ces consolidations démarrées en 2020 n'ont pu toutes être réalisées vu leur ampleur. C'est pourquoi ce sujet restera majeur pour les équipes citées pour l'année 2021.

De même, pour achever le passage au concept économique d'entreprises de la statistique structurelle, **la finalisation du système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE)** est nécessaire. Après la rédaction de la note de cadrage opérationnelle en 2019, la première partie de ce projet de refonte a été réalisée en 2020 et mise en production dès janvier 2021 ; la seconde partie entrera dans sa phase de spécification et de développement informatique pour aboutir d'ici fin 2021.

Enfin, les réflexions sur le moyen terme du processus d'élaboration de la statistique annuelle d'entreprises (Esane) commenceront en 2021, en lien avec les recommandations de la mission de l'inspection générale sur les statistiques structurelles d'entreprise,

Le second événement majeur de l'année 2021 est **la poursuite de la participation active au projet européen de révision de la Nace (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne) et au projet de l'ONU de révision de la Citi (classification internationale type, de toutes les branches d'activité économique)**. 2021 donnera lieu également à l'esquisse de premières orientations pour la future NAF (nomenclature d'activités française) et au lancement des révisions des nomenclatures de produits (CPC, CPA, CPF) (ONU, Europe, France).

Enfin, **la refonte du répertoire inter-administratif Sirene** a débuté depuis septembre 2018, date à laquelle les équipes de projet statistique et informatique du programme Sirene 4 ont été constituées. Le programme Sirene 4 vise à construire pour 2022 un système modernisé, durable et robuste, évolutif et permettant une gestion plus efficiente du répertoire Sirene. En 2020, de nombreux développements ont été réalisés et dès 2021, des premiers livrables vont faire l'objet de déploiements avec l'amélioration de l'identification pour la création des unités légales (intégrée dans l'application actuelle), le traitement des déclarations provenant du guichet unique et la contribution à la mise en place de ProConnect, équivalent pour les entreprises de FranceConnect pour les particuliers.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets **principaux** de votre service qui débiteront en 2020, c'est-à-dire dont l'**instruction démarrera en 2020**.*

*Ils feront l'objet d'une **présentation synthétique** :*

. intitulé, explication brève des objectifs ;

- . éléments de contexte ; le cas échéant, préciser le lien avec un avis de moyen terme du Cnis (citer a minima le code de l'avis ou des avis en référence aux annexes 1 et 2) ainsi que le lien avec un règlement européen ou une loi française ;
- . partenaires principaux ;
- . calendrier de réalisation prévisionnel.

Sont également rappelés les projets **majeurs** de votre service, dont **l'instruction se poursuivra en 2020 ou qui entreront en production en 2020** : intitulé, phase prévue en 2020.

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu. On précisera en particulier le mode de collecte envisagé.

Sur les problématiques de démographie d'entreprises, en 2021, la partie production du dispositif Sine se concentrera surtout sur le lancement de la deuxième vague de la cohorte 2018 en novembre 2021. Cette collecte se fera pour la première fois sous Coltrane et Généric. Les travaux de passage à ce nouveau dispositif, débutés en 2020, devront être finalisés avant le démarrage de la collecte (test du questionnaire par le REE au T1 2021, validation du questionnaire définitif par le comité des utilisateurs, saisie du questionnaire définitif dans Pogues, écriture du module de contrôles Généric en LSE). L'enquête sera présentée au Comité du label en juin ou juillet 2021.

Les données de la troisième vague de la cohorte 2014 relatives à la pérennité à 5 ans des créateurs de 2014 seront diffusées sous forme de deux *Insee Première* et de deux *Insee Résultats* relatifs aux créateurs classiques (en avril) et aux créateurs sous régime du micro-entrepreneur (en juin).

L'année 2021 suivant une année blanche en termes de lancement d'enquête, elle permettra de réaliser deux études supplémentaires : une étude sur l'impact de la crise sanitaire sur la pérennité à deux ans des créateurs de 2018, et une étude sur les profils-types des créateurs d'entreprises de 2018 tous champs confondus (classiques et micro-entrepreneurs) à partir d'une classification ascendante hiérarchique.

L'année 2021 sera également l'occasion de réaliser des investissements méthodologiques pour améliorer la qualité des enquêtes du dispositif Sine (notamment l'estimation de l'état actif ou cessé et les processus d'imputation pour le traitement de la non-réponse).

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Y compris : . données massives, données satellitaires, etc.

. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)

. nouveaux appariements de données individuelles.

Préciser la nature des sources exploitées et s'il s'agit d'une source exploitée pour la première fois par votre service.

Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.

N'ayant pu se faire en 2020, l'utilisation de données massives des comptes sociaux dans le cadre du profilage automatique donnera lieu en 2021 à un stage de 6 mois d'un élève en 3ème année de l'Ensaï. Son objectif est d'entreprendre une démarche de datascience pour enrichir l'algorithme de consolidation automatique de données (chiffres et/ou phrases) issues de la documentation sociale (comptes annuels et actes juridiques des sociétés) par lecture informatisée de documents scannés (non pdf). Différentes méthodes d'apprentissage supervisées ou non supervisées pourront être mises en place. L'ensemble de ces développements pourrait permettre également des gains significatifs de productivité pour les travaux de profilage manuel.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

En 2019, l'Insee a réalisé son engagement d'une transmission à Eurostat de la statistique structurelle en entreprises sur l'exercice 2017. **Ce passage au concept économique d'entreprise pour l'ensemble des groupes** a mobilisé de nombreuses équipes de l'Insee durant plusieurs années : les

divisions Esane, PTGU et Infrastructure et Répertoires Statistiques (IRS), ainsi que le service Esane et l'équipe de maintenance informatique à Nantes.

Ce changement de paradigme majeur a en effet nécessité une refonte importante du processus de production et de diffusion Esane. Il a abouti, sur les données relatives à l'exercice 2017, à une première année de gestion des données en entreprise, et à une diffusion à Eurostat de statistiques provisoires sur l'exercice 2017 en entreprises fin octobre 2018 et de statistiques définitives sur ce même exercice en entreprises fin juin 2019. Il en a été de même pour l'exercice 2018 publié en données provisoires fin octobre 2019 et en données définitives fin juin 2020. La diffusion des données Esane a de plus été enrichie avec des variables issues du répertoire des groupes (Lifi) : appartenance à un groupe, type de groupe (franco-français, multinational français, multinational étranger) notamment. La catégorie d'entreprise fait également partie désormais des variables diffusées via Esane.

Pour cela, l'Insee a au fil des ans élaboré une méthodologie de profilage, qui consiste à identifier au sein des groupes de sociétés des entreprises telles que définies par le règlement européen n°696/93, et à calculer des statistiques pour ces nouvelles unités. Les premiers travaux qui ont porté sur le profilage manuel des plus grands groupes sont pris en compte dans l'élaboration des statistiques structurelles d'entreprises depuis l'exercice 2013. En revanche, les résultats du profilage automatique l'ont été pour la première fois pour l'exercice 2017 dont les résultats définitifs ont été publiés en 2019, pour une seconde fois pour l'exercice 2018 dont les résultats définitifs ont été publiés en 2020.

En 2020, l'Insee a mis en œuvre le profilage de façon manuelle pour 60 des plus grands groupes implantés en France (profilage manuel), les autres groupes (plus de 130 000) étant profilés de manière automatique.

Si la grande avancée de 2019 et de 2020 est portée par la prise en compte du profilage automatique, le profilage manuel a bénéficié également d'avancées méthodologiques : mobilisation accrue de sources externes, notamment les comptes sociaux ; augmentation de la couverture des groupes profilés, par initialisation du profilage de nouveaux groupes ou extension du profilage au sein des groupes déjà profilés mais partiellement ; échanges intensifiés avec les utilisateurs.

La vision renouvelée du système productif que ces travaux ont permis a fait l'objet d'une préparation spécifique de la diffusion, à laquelle l'ensemble des acteurs a pris part : participation au groupe de travail du Cnis sur la communication dans cette nouvelle unité, présentation à diverses autres instances (Medef, Afep, BPI, Eurostat) et contribution à l'*Insee Référence* sur les entreprises de 2019 sur les entreprises puis au millésime 2020 de cette publication.

En 2021, il s'agira de **poursuivre la consolidation, la stabilisation et la sécurisation du processus Esane** dont la complexité, déjà importante, s'est accrue au fil des années. Des améliorations seront apportées concernant les contrôles des données, en fonction des retours des maîtrises d'ouvrage sectorielles et du service Esane. Avec ces derniers, la réflexion générale sur la simplification des questionnaires engagée les années précédentes permettra certaines adaptations dès 2021, comme le déplacement, la simplification ou encore la suppression de certaines rubriques. Les nouvelles variables introduites dans les questionnaires de l'ESA 2018 sur les flux intra-groupes ont fait l'objet d'études approfondies et devraient être utilisées pour améliorer les résultats de l'algorithme de consolidation automatique des données des groupes non profilés manuellement.

De plus, une expertise est à mener mi-2021 pour trouver la solution d'intégration la moins coûteuse à mettre en place pour intégrer les données – chiffre d'affaires, ventilation par activités/produits & autres variables nécessaires au calcul de l'APE – issues de l'enquête Production et apurées par le DSS dans le courant du premier semestre 2021 dans les données Esane 2019 et 2020 en vue d'améliorer les résultats définitifs des exercices 2020 et au-delà. Il était prévu initialement de les utiliser comme base d'extrapolation pour les données 2019. Des travaux et une expertise ont démarré au T4 2020, mais après étude des besoins en concertation avec le DSS et le DCN (Département de la comptabilité nationale), il est apparu que le besoin portait sur l'année 2020, qui servira au rebasement. L'intégration a donc été reportée d'un an. Les données seront intégrées comme si elles correspondaient à 2019 et seront extrapolées pour représenter les données 2020.

Par ailleurs, dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, la collecte et la nature des données 2020 seront assurément particulières. La division Esane s'est engagée à assurer une veille particulière sur la collecte de l'ESA 2020 et à informer les différents partenaires sur la campagne 2020 de façon plus régulière et plus poussée en raison de ce contexte particulier ainsi que à engager des travaux méthodologiques pour mieux estimer les éventuelles survenues dans le courant de l'année 2020 et ainsi affiner les périodes d'imputation des non-répondantes.

En outre, les travaux de maintenance informatique débutés en 2020 concernant **le passage de l'application Esane à Postgre** devront aboutir en septembre 2021. Il s'agira en particulier de préparer la stratégie de tests puis de réaliser la recette de ce passage à Postgre. Le langage SQL et PostGre ne sont pas identiques. Un important travail de réécriture des requêtes SQL utilisées est à prévoir afin d'optimiser le processus de production à ce nouveau langage. Des adaptations de la chaîne pré-diffusion devront également être menées.

Pour achever ce passage au concept économique d'entreprises de la statistique structurelle, **la refonte du système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE)** est nécessaire. Après la rédaction de la note de cadrage opérationnelle en 2019 et la réalisation de la première phase de cette refonte en 2020, l'année 2021 devrait voir aboutir la mise en production de sa seconde et dernière phase qui consiste en la prise en compte de l'unité statistique entreprise, le développement de l'application de gestion et l'intégration des traitements de la démographie structurelle et de la démographie conjoncturelle.

Enfin, une mission de l'Inspection générale de l'Insee a été lancée fin 2020 concernant les statistiques structurelles d'entreprises et doit rendre ses conclusions en avril 2021. Selon les recommandations élaborées dans le cadre de cette mission, des réflexions sur le moyen terme du processus Esane et de ces produits de diffusion seront engagés cette année.

L'ensemble de ces travaux s'inscrivent pleinement dans l'avis ESM4 du Cnis « Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique ». Le profilage manuel, par les monographies des groupes qu'il exige, participe également, de manière structurelle, à « suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises » (ESM5) : frontière entre commerce ou service internalisés et en franchise, complémentarité entre unités productives et auxiliaires, soutien financier intra groupe (prêts internes...), etc. De plus, la participation de l'Insee, en 2021 comme les années précédentes, aux travaux sur l'interopérabilité des répertoires nationaux et européens concourt à édifier une statistique structurelle plus comparable et de meilleure qualité à l'échelle européenne ; ces travaux s'inscrivent ainsi dans l'avis ESM1 « Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant ».

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En 2020, comme en 2019, l'Insee sera activement impliqué dans **le projet Européen de révision de la Nace (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne)** ainsi que dans **le projet onusien de révision de la Citi (classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique)**. La version actuelle de la Nace est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Plus de dix années se sont écoulées depuis, au cours desquelles se sont produits des changements substantiels dans les structures et les organisations économiques, ainsi que des développements technologiques et sociétaux tels que la numérisation et l'économie de partage, qui donnent lieu à de nouvelles activités et à de nouveaux produits. Aussi, un certain nombre d'utilisateurs de la Nace considèrent que sa version actuelle ne reflète plus la réalité des pratiques commerciales et de l'évolution de la société, et Eurostat a lancé un projet de révision de la Nace, qui mobilise fortement les Etats-membres, notamment dans le cadre d'une *Task Force* européenne créée en mars 2019. Les travaux réalisés en 2019 ont principalement consisté d'une part à commencer l'examen des propositions de modifications (environ 400), issues d'une première interrogation prospective des INS conduite par Eurostat en 2018, et d'autre part à organiser une consultation des organisations professionnelles et de l'ensemble du SSP au cours de l'été 2019, permettant d'associer plus étroitement les acteurs économiques à la révision de la nomenclature. De cette consultation de 2019 résultent près de 1 600 nouvelles propositions de modifications au niveau européen. L'examen de ces propositions a mobilisé en 2019 et 2020 de nombreux acteurs du SSP (unités gérant des répertoires ou des enquêtes, unités produisant des études ou des indicateurs sectoriels, ou les comptes nationaux, SSM) ainsi que les organisations professionnelles. En 2021 des actions de communication seront réalisées, afin que les unités affectées par la révision de la Nace puissent commencer leurs préparatifs en temps utiles, en intégrant leurs propres contraintes. De plus, la révision de la Nace doit se faire en cohérence avec celle de la Citi (nomenclature internationale des activités) à laquelle l'Insee participe activement en tant que membre du groupe d'experts, et du sous-groupe technique de l'ONU sur la Citi (*Expert Group* et TSG-ISIC). 2021 donnera lieu également à l'esquisse de premières orientations pour la future NAF (Nomenclature d'activités française) et au lancement des révisions des nomenclatures de produits (CPC, CPA, CPF) (ONU, Europe, France).

La refonte du répertoire inter-administratif Sirene (programme Sirene 4) a débuté depuis septembre 2018, date à laquelle les équipes de projet statistique et informatique ont été constituées. Le programme Sirene 4 vise à construire pour 2022 un système modernisé, durable et robuste,

évolutif et permettant une gestion plus efficiente du répertoire Sirene. Il est découpé en 10 projets : identification, codification, géographie, gestion de la norme, moteur de règles, poste de travail, traitements, infocentre, secteur public, contribution à ProConnect. Dès 2021, des premiers livrables font l'objet de déploiements avec l'amélioration de l'identification pour la création des unités légales (intégrée dans l'application actuelle), le traitement des déclarations provenant du guichet unique et la contribution à la mise en place de ProConnect, équivalent de FranceConnect Particuliers pour les entreprises.

L'identification des unités légales a été renouvelée grâce à une méthode mise au point par le programme Sirene 4 (moteur SolR). Ce service sera utilisé en production par Sirene 3 au second trimestre 2021. Une interface utilisateur permettra également aux gestionnaires plus de souplesse dans le paramétrage de leurs recherches dans Sirene 3 dès le premier trimestre 2021.

Prévu par la loi Pacte de 2019, le guichet unique ouvre début 2021 pour les mandataires, début 2022 pour le grand public et remplacera les centres de formalités des entreprises (CFE) début 2023. Il est opéré par l'Institut national de la propriété intellectuelle, déjà responsable du registre national du commerce et des sociétés (RNCS). Du côté de l'Insee, l'accueil des liasses est modernisé par le recours à une API (*Application Programming Interface*), la vérification de la conformité à la norme EDI CFE en durcissant certains contrôles et en rejetant les liasses non conformes, la transmission à Sirene 3 pour traitement et l'envoi du résultat du traitement (par API également) au guichet unique. L'Insee devient le premier point de passage systématique des déclarations avant envoi aux autres partenaires (greffes des tribunaux de commerce, Urssaf, impôts, chambres des métiers, chambres agricoles). Le passage de formulaires d'entreprises très majoritairement papier à un guichet en ligne aura un impact sur la qualité des données reçues par l'Insee et nécessitera une surveillance et une adaptation des traitements pendant la montée en charge du guichet unique.

ProConnect fournira aux entreprises un service équivalent à FranceConnect pour les particuliers. Ce projet s'inscrit dans le programme tech.gouv, qui vise à accélérer la transformation numérique du service public. Pour ProConnect, Sirene s'enrichit des dirigeants d'entreprise et fournira le lien entre dirigeant et unité légale ainsi qu'une adresse mél de contact déclarée par l'entreprise par une téléprocédure accessible sur *insee.fr* au courant du 1er trimestre 2021. De nouvelles statistiques sur les dirigeants d'entreprises pourront être établies lorsque la complétude de la base des dirigeants sera effective.

Le calendrier de mise en œuvre de la loi Pacte peut cependant avoir des conséquences importantes pour le répertoire Sirene avec la mise en place du guichet unique électronique début 2021, en remplacement de tous les centres de formalités d'entreprise au 1^{er} janvier 2023, s'il donne les garanties suffisantes d'acceptabilité par les entrepreneurs. A moyen terme, le registre général des entreprises sera défini par ordonnance au plus tard en septembre 2021 (un report de 4 mois ayant été accordé en raison du confinement du printemps 2020) avec une mise en place ultérieure.

Le programme Sirene 4 n'intégrera pas **le remplacement du service d'identification automatique de masse (Siam) actuel de Sirene**, du fait de l'existence d'un service similaire d'identification au répertoire Sirene rendu par l'API Sirene. C'est **le répertoire statistique Sirius** qui devra adapter courant 2021 son service actuel pour permettre de répondre aux besoins des utilisateurs du SSP, les besoins externes étant rendus par l'API Sirene.

Les besoins du SSP d'identification dans le répertoire Sirene sont les suivants :

- extraire des informations du répertoire pour une unité dont on connaît l'identifiant ;
- vérifier la cohérence entre les informations du répertoire et les informations de l'utilisateur pour une unité dont on connaît ou non l'identifiant ;
- retrouver le Siret ou le Siren d'unité dont on ne connaît que des éléments d'identification (nom, dénomination, enseigne, adresse, ...).

Des travaux préfigurateurs ont été réalisés en 2020 après évolution de l'API Sirene permettant notamment d'obtenir une notation comparable d'une recherche à l'autre afin d'étalonner les résultats. Les études méthodologiques réalisées en 2020 par un stagiaire de 3^{ème} année à l'Isep (Institut supérieur d'électronique de Paris) et visant à calibrer un moteur d'identification à partir de l'API Sirene ont permis de définir et d'étalonner en termes de *scoring* une séquence de requêtes à l'API Sirene pour l'identification d'une entreprise. Parallèlement, la maintenance Sirius a travaillé à l'adaptation du batch de Sirene 4 d'identification des liasses qui servira de cœur au futur moteur d'identification du Siam Sirius. En 2021, les spécifications et le développement du futur service devrait être réalisés. Une communication auprès des futurs utilisateurs sera engagée mi-2021 afin de leur permettre d'anticiper les changements. Des échanges seront également programmés avec l'informatique afin de définir

l'architecture cible du futur service. Parallèlement les tests vont se poursuivre en 2021 afin d'affiner le paramétrage du moteur, et les utilisateurs (de l'ensemble du SSP) seront sollicités afin de tester le service et proposer des améliorations. Une cible volontariste de mise en production à la fin de l'année 2021 est envisagée.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production du service statistique public.

Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

Suite à une recommandation du rapport du groupe de travail du Cnis sur la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises, l'Insee, en réponse à des besoins spécifiques d'utilisateurs, développera une offre de production sur mesure de certains agrégats en unités légales, complémentaire à la diffusion standard en entreprises. Prévu en 2020, ce développement a été repoussé à 2021.

0. Orientations pour 2021

En 2021 le Département des statistiques de court terme (DSCT) poursuivra ses efforts en vue de mobiliser des bases de données privées pour le calcul d'indices d'activité précoces. Les expérimentations menées en 2020 sur les données de caisse d'enseignes de la grande distribution alimentaire se sont avérées tout à fait concluantes, il s'agit maintenant de les intégrer en production courante, ce qui nécessite que la transmission des données de caisse des enseignes aux fins du calcul d'indices d'activité soit inscrite dans le droit, conformément à la procédure prévue par le décret 2017-463 du 31 mars 2017 pris en application de l'article 3 bis de la loi de 1951. Les expérimentations basées sur les données de paiement par carte bancaire sont moins avancées, il est prévu qu'elles se poursuivent en 2021.

Une refonte de l'enquête annuelle de production est à l'étude. Il s'agit tout à la fois de tirer parti de l'assouplissement des exigences de représentativité induit par l'entrée en vigueur du règlement EBS, de sécuriser le dispositif et de réaliser des gains d'efficacité substantiels. La perspective de cette refonte suscite toutefois des interrogations sur l'économie d'ensemble du dispositif de statistiques structurelles pour l'industrie et sur les places respectives de l'enquête annuelle de production, des enquêtes mensuelles de branche, et d'une éventuelle enquête sectorielle annuelle au sein de ce dispositif. Il convient de lever ces interrogations avant le lancement effectif de la refonte.

Enfin, des travaux méthodologiques sont prévus en matière d'indices de prix à la production de façon à ce que les indices pour certains produits soient mis en totale conformité avec le champ ou les concepts attendus, pour les quelques indices pour lesquels ce n'est pas encore pleinement le cas.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête annuelle de production (EAP), dans son économie actuelle, répond à trois objectifs :

- elle mesure annuellement la production industrielle ventilée selon une nomenclature de produits très fine (la nomenclature Prodcom),
- elle joue pour l'industrie le rôle d'enquête sectorielle annuelle et permet ainsi la ventilation en branches du chiffre d'affaires des secteurs de l'industrie,
- elle sert de base de sondage pour les enquêtes mensuelles sur la production et les prix de production dans l'industrie.

Afin de tirer parti de l'assouplissement des exigences de représentativité en matière de suivi annuel de la production industrielle induit par l'entrée en vigueur du volet Prodcom du règlement EBS, La Direction des statistiques d'entreprises (DSE) s'est engagée dans un projet de refonte des applications informatiques qui sous-tendent l'enquête annuelle de production. Cette refonte est également motivée par le souci de sécuriser le dispositif et de réaliser des gains de productivité importants, en ayant recours à un pilotage du processus par les métadonnées et en mobilisant des briques applicatives mutualisées à tous les stades du processus. Il s'agit aussi enfin de revoir l'articulation entre les référentiels en amont du processus.

Préalablement à cette refonte technique est toutefois apparue la **nécessité de réexaminer la décision prise il y a quinze ans de fusionner dans l'EAP les deux enquêtes préexistantes : l'enquête annuelle de branche et l'enquête annuelle d'entreprise, pour l'industrie**. Une mission sera lancée à l'effet d'instruire l'ensemble des solutions possibles, *statu quo* ou autres combinaisons des trois types d'enquêtes : enquête mensuelle de branche, enquête annuelle de branche et enquête sectorielle annuelle (ESA).

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

L'Insee s'est engagé dans la recherche de **nouvelles sources de données pour la production des indices de chiffre d'affaires** afin d'en améliorer la qualité et réduire la charge statistique portant sur les entreprises. Deux sources sont à l'étude : les données de caisse de la grande distribution alimentaire (déjà utilisées dans le calcul de l'indice des prix à la consommation - IPC) et les données de paiements par carte bancaire en collaboration avec le Groupement des cartes bancaires CB. Une note de cadrage stratégique a été déposée au Comité des investissements à la mi-2019 qui a conseillé à la maîtrise d'ouvrage de séparer les deux projets, le second étant moins avancé.

Concernant **les données de caisse**, l'expérimentation statistique a été engagée suite à l'accord de plusieurs enseignes de la grande distribution alimentaire, avec des résultats très encourageants en comparaison des autres sources disponibles ; l'étude permet de plus de confirmer le potentiel en termes de réduction des délais de publication ainsi que la possibilité de produire des indices par catégories de produits (classification à l'aide de méthodes type « machine learning ») et des indices régionaux. Cette expérimentation va être poursuivie en 2021 et permettre de préciser le processus de production et les conséquences d'une potentielle mutualisation d'une partie des traitements des données avec l'IPC. Le DSCT souhaite présenter, dès le début de l'année 2021, ces travaux au Cnis pour engager la partie réglementaire du projet (opportunité, arrêté, label). Le développement effectif d'une application grandement mutualisée avec la chaîne des traitements IPC pourrait commencer à l'horizon du début de l'année prochaine.

L'accès aux **données de paiements par carte bancaire** – qui est une toute source nouvelle pour l'Insee contrairement aux données de caisse – a également pris du temps ; il a – paradoxalement – été grandement accéléré par la crise sanitaire du printemps. Une étude expérimentale (POC) a été engagée en collaboration avec l'organisme Groupement des cartes bancaires CB sur le « taux de pénétration » des paiements par carte bancaire par secteur et sera poursuivie en 2021. Ce sujet intéresse fortement le groupement et devrait permettre à l'Insee de mieux mesurer les difficultés et limites associées à la source. La principale difficulté pour l'Insee tient au fait qu'il ne peut jusqu'à présent accéder aux données détaillées : en l'état, il ne peut s'agir que d'une source utilisée pour le calcul d'indicateurs avancés, mais pas pour le calcul des indicateurs de court terme finaux. Une expérimentation en temps réel est également en cours pour le calcul d'un indice avancé sur le commerce de détail. Un rapport a été rendu en novembre à Eurostat dans le cadre d'une subvention européenne.

Enfin, le DSCT s'intéresse à d'autres sources de données potentiellement utiles en complément ou en remplacement d'enquêtes existantes. C'est notamment le cas de **la déclaration sociale nominative (DSN)** qui a été utilisée en urgence au printemps dernier pour palier certaines difficultés sur les sources enquêtes (hausse de la non-réponse ou même absence de données sur certains secteurs). Une étude en cours concernant l'utilisation de cette source pour l'estimation de l'activité dans la construction va être finalisée en 2021.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

En 2020, la priorité absolue pour le Département des statistiques de court terme a été de réussir à diffuser en temps et en heure les milliers d'indices, mensuels et trimestriels requis par les règlements européens et les besoins d'informations conjoncturelles. Les travaux méthodologiques ont souffert de cette priorité et sont pour la plupart reportés à 2021.

Il s'agit en particulier de :

- compléter la couverture des indices de prix dans les services de transport aérien de voyageurs avec l'aide de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) pour **réaliser le calcul d'un indice de prix à la production des entreprises françaises de la branche des transports aériens de passagers**, en substitution du *proxy* fourni par les indices de prix à la consommation (IPC). La mesure IPC actuelle intègre en effet des prix d'importations (prix de vente d'entreprises non résidentes) de services de transport, champ non suivi par les indices de prix de production dans les services (IPSE). Fin 2019, un calcul spécifique IPSE reprenant le « web scraping » des bases des tarifs des compagnies aériennes habilitées à opérer en France pour l'IPC a été initié par la DGAC. Ce travail reprendra en 2021, sous réserve de la mise à disposition des moyens nécessaires côté DGAC.

- **intégrer les prix des exportations d'avions d'Airbus dans les indices de prix de la production industrielle** : Il a été décidé de procéder à l'extension de champ des indices de prix de production en

y ajoutant désormais le suivi des prix de la branche 30.30, notamment les exportations d'avions d'Airbus. Ceci est rendu possible en mobilisant à cet effet les données obtenues dans le cadre d'une convention tripartite Insee-Douanes-Airbus. Ce suivi, non demandé dans le cadre du règlement européen (UE) [2020/1197 EBS \(European Business Statistics\)](#), constitue cependant une avancée pour l'estimation agrégée des évolutions de prix des exportations et probablement pour améliorer les « déflateurs » utilisés par la comptabilité nationale pour l'élaboration des équilibres ressources-emplois aux niveaux les plus détaillés. Étant donné la nature des produits et des données disponibles, des tests sont en cours pour établir des indices de prix sur la base de modèles hédoniques.

- **prix du commerce extérieur d'électricité** : jusqu'à présent, les prix du commerce extérieur de l'électricité sont basés sur des cours de transactions au jour le jour tels qu'ils sont négociés à la Bourse Epex. Or, ces prix "spot" représentent seulement les coûts marginaux d'ajustement des réseaux à la demande et sont tributaires des aléas et impondérables climatiques. Il est très probable que pour l'essentiel du volume des échanges internationaux de l'électricité, les prix soient fixés bien en amont (logique de marché à terme) et sont au final beaucoup plus stables que les prix d'ajustement au jour le jour. En 2021, l'Insee essaiera de mobiliser auprès des acteurs du marché les informations utiles pour incorporer dans le calcul des indices de prix du commerce extérieur des prix de négociations à terme.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

néant

0. Orientations pour 2021

Le Département des synthèses sectorielles (DSS) est responsable des travaux de synthèse par grand secteur. Il contribue à l'élaboration des comptes nationaux, anime les commissions des comptes du commerce et de l'agriculture et conduit des enquêtes thématiques, des études et des analyses sur l'ensemble des entreprises.

En 2021, les travaux concerneront les chantiers de **la nouvelle base des comptes nationaux, prévue pour 2024**, la réalisation d'une interface de calcul des équilibres emplois ressources, commun aux différents secteurs, appelé **Colibri**, visant une meilleure traçabilité des hypothèses et des sources de données.

Pour le DSS, l'axe stratégique à 3 ans de la modernisation des statistiques d'entreprises de l'Insee a comme enjeu **la dématérialisation de 70 % des enquêtes de fréquentation touristique**.

Le troisième axe concernera **l'exploitation de nouvelles sources et de nouvelles données : les données du GIE Cartes bancaires** obtenues dans le cadre du suivi de la crise sanitaire, **l'enquête Suivi de la demande touristique** sous la responsabilité de l'Insee depuis janvier 2020. Ces données permettent de compléter le volet Offre touristique déjà couvert par l'Insee et seront exploitées pour réaliser à l'Insee **le premier compte satellite du tourisme**, en confrontant et expertisant les différentes sources nécessaires à la construction de ce compte. **L'enquête Impact de la crise sur l'organisation des sociétés**, réalisée dès 2020, sera mobilisée pour mener une nouvelle exploitation sectorielle et si possible régionale.

De façon plus générale, dans le cadre des différents thèmes traités, la réflexion sur la mobilisation et/ou l'accès à **de nouvelles sources de données** (téléphonie mobile, données administratives ..) ou des modalités autres qu'une enquête pour obtenir les réponses des entreprises, sera approfondie pour palier la difficulté d'obtenir des réponses, aussi bien sur la qualité et la pertinence de la mesure (exemple du commerce électronique), la disponibilité des données (enquêtes Achats) ou le taux de réponse (réseaux d'enseigne en 2020).

Enfin, quatrième axe, **l'impact de la crise sanitaire** sera présent dans la plupart des travaux. Tous les questionnaires des enquêtes thématiques annuelles régulières (TIC (technologies de l'information et de la communication), Antipol, EACEI), ou apériodiques (CIS (innovation), CAM (Chaînes d'activités mondiales), Déchets) seront revus pour introduire des questions spécifiques. L'enquête sur l'impact de la crise sur l'organisation des sociétés, dont les premiers résultats ont été publiés fin 2020, sera exploitée dans ses dimensions territoriale et sectorielle. L'enquête allégée sur la fréquentation touristique, mise en place au deuxième trimestre 2020 du fait de la pandémie et réintroduite lors du deuxième confinement en novembre, sera poursuivie en 2021, tant que l'activité touristique n'aura pas repris significativement (voyages professionnels, touristes non résidents).

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

En 2021, l'avancée des chantiers de la **nouvelle base des comptes nationaux, prévue pour 2024** sera prioritaire, en exploitant les enquêtes thématiques, enquête Achats pour la ventilation des consommations intermédiaires des entreprises par produits et permettre la construction d'un nouveau TEI et enquête Production pour l'amélioration des ventilations branches du chiffre d'affaires des entreprises, en terminant le chantier R&D et propriété intellectuelle et en poursuivant les différents chantiers :

- logiciels et base de données,
- marges de commerce par produit,
- niveaux de base de la consommation des ménages,
- agriculture (articulations des productions agricoles, IAA, activités secondaires),
- économie sociale et solidaire (ESS).

La définition du nouveau périmètre de **l'économie sociale et solidaire (ESS)** sera mise en œuvre sur les données disponibles (DSN, Flores, les liasses fiscales) et permettra de construire un **compte satellite de l'ESS**, conformément aux demandes exprimées par le Cnis, les chercheurs, et les acteurs de l'ESS et aux objectifs du GT lancé par Eurostat. Mené par le DCN avec l'appui du DSS, ce travail porte sur la recherche de sources couvrant les différentes familles de l'ESS et l'élaboration d'une méthodologie. Les travaux menés pour la **nouvelle base** aborderont plusieurs points relatifs à ce thème (rénovation du compte des ISBLSM (S15) pour clarifier la ligne de partage entre S15 et S11 (sociétés non financières), cohérence entre le périmètre de l'ESS et ceux des secteurs institutionnels des comptes, notamment le compte des APU (S13).

La nouvelle enquête **CAM (Chaînes d'activités mondiales)** sera réalisée en 2021 sur le champ de l'ensemble des entreprises, enquête Eurostat (pour la dernière fois non obligatoire).

Les réflexions sur le **concept entreprise** dans les différentes publications dont l'*Insee Références entreprises* s'appuieront sur les conclusions de la mission de l'inspection générale de l'Insee sur la statistique d'entreprises au printemps 2021, et les concertations auprès des utilisateurs (chercheurs, journalistes, fédérations professionnelles seront poursuivies. Les réflexions sur le passage au concept entreprise dans les enquêtes thématiques seront aussi poursuivies, suite aux premiers travaux présentés à Eurostat sur l'innovation et les TIC. Une collecte en entreprise sera menée au printemps 2021 sur l'enquête CIS et en 2022 avec l'enquête TIC.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête Réseaux d'enseigne du commerce de détail (ESM5)

L'année 2021 sera consacrée à l'apurement des résultats de l'enquête réalisée en 2020. Compte-tenu des faibles taux de réponses, il est possible que seuls certains secteurs soient exploitables et que des traitements spécifiques soient nécessaires (utilisation de données auxiliaires issues de sources externes comme les fédérations professionnelles, etc.). La préparation de la prochaine édition de l'enquête Réseaux d'enseigne prévue en mai 2022 débutera au second semestre 2021. Un travail important de repérage et recensement des réseaux du commerce de détail sera mené pour disposer d'une liste exhaustive de réseaux et têtes de réseaux sur ce secteur. Par ailleurs, un travail de comparaison des résultats des enquêtes 2016 et 2020 sur le commerce alimentaire sera réalisé dans la perspective du prochain passage au Comité du label (2023). Cela permettra d'évaluer la capacité à mettre à jour régulièrement l'information sur les réseaux dans l'éventualité d'une intégration dans Sirius.

Refonte de l'enquête Chaînes d'activité mondiales (ESM1, ESM2, ESM3)

Cette enquête est réalisée en 2021, pour la troisième fois dans le cadre européen, mais encore non obligatoire pur Eurostat. Par rapport à la précédente enquête menée en France, elle porte sur l'ensemble des entreprises marchandes, et non le champ des seules PME. Le questionnaire a été revu dans le cadre du groupe de travail Eurostat et modifié pour tenir compte du contexte de la crise sanitaire. Une réflexion sur l'unité d'interrogation et les termes utilisés pour appréhender la délocalisation au sein d'une entreprise internationale organisée en groupe des sociétés.

Enquêtes sur les déchets (industrie, commerce, services) (AG6, EDD10)

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, l'enquête Déchets prévu en 2021 portant sur les données de 2020 est maintenue dans les secteurs de l'industrie et du commerce, avec des questionnaires allégés, se centrant principalement sur les quantités de déchets produits non dangereux. Une question sur les indicateurs économiques est ajoutée afin de mettre en évidence (ou non) un lien entre niveau d'activité économique et niveau de production de déchets. En revanche, le nombre de questions étant très limité, les autres données seront estimées.

L'enquête Déchets sur les services est nouvelle pour le système statistique public. Ce secteur sera ainsi interrogé via l'intégralité du questionnaire puisque c'est la première enquête sur ce secteur. Jusqu'à présent, les déchets non dangereux issus des services étaient estimés par solde. Sa mise en place fait suite à la demande du SDES, responsable de la coordination de la réponse nationale française au règlement européen N°2150/2002 du 25 novembre 2002 relatif aux statistiques sur les déchets et des directives européennes cadre déchets 2008/98/CE du 19 novembre 2008 et n°2018/851 du 03 mai 2019 sur les déchets alimentaires.

En 2023, les enquêtes portant sur 2022 seront complètes pour le commerce, l'industrie et les services. Les enquêtes seront ensuite effectuées sur un cycle de 4 ans.

Enquête FAS (Filière aéronautique et spatiale) (AG6, EDD10)

En 2021, l'enquête sur la filière aéronautique et spatiale (**FAS 2020**) se substituera à l'enquête annuelle sur la filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest (FAS GSO), uniquement pour cette année. FAS GSO a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique, assorti du caractère obligatoire pour la période 2018-2023. Du fait de la crise sanitaire en 2020 et de son impact particulièrement important sur la filière aéronautique, l'Insee va étendre l'enquête à l'ensemble du territoire national, uniquement pour cette année. FAS 2020 apportera ainsi une information récente et complète sur la situation de la filière sur l'ensemble de la France. En Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, elle permettra d'actualiser la dernière enquête FAS GSO qui a eu lieu sur l'année de constat 2018, l'enquête sur 2019 n'ayant pu se dérouler du fait de la situation exceptionnelle au premier semestre 2020. Elle permettra également d'éclairer sur le sujet d'autres régions dans lesquelles la filière est fortement implantée : Île-de-France, Provence Alpes Côte d'Azur, Normandie, Pays de la Loire.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

Enrichir l'analyse des données sur l'équipement commercial (AG7)

Avec l'accès au fichier de la cotisation foncière des entreprises de la DGFIP, la division dispose désormais de trois sources d'informations sur l'équipement commercial : les deux fichiers fiscaux Tascom et de la CFE et les réponses des entreprises au questionnaire de l'ESA. Une analyse sera menée pour, d'une part, envisager de transmettre des informations au service Esane à Nantes afin de faciliter le contrôle des questionnaires et, d'autre part, pour enrichir les données sur l'équipement commercial publiées dans le rapport sur les comptes. On étudiera la possibilité de compléter la partie cartographique du rapport de juin sur l'équipement commercial en exploitant les données de la dernière enquête réseaux d'enseigne.

Exploitation de la base des stations-services (AG7)

Suite au travail démarré en 2020 en collaboration avec le SSP Lab sur les données du site Internet <https://www.prix-carburants.gouv.fr> sur les stations-services, l'identification d'un effet "frontière" pour estimer l'impact des différences de fiscalités européennes sur le prix des carburants vendus en France pourra être réalisée. D'autres développements sont envisagés, notamment pour analyser d'éventuels effets de réseaux d'enseigne sur le prix des carburants. La littérature économique traite également des asymétries de réactions aux variations de prix de matière première, qu'il serait intéressant d'analyser en fonction de l'appartenance à un réseau.

Le commerce électronique (AG4, AG7)

Avec l'accès aux données de transactions bancaires GIE Cartes Bancaires, l'analyse du commerce électronique pourra être approfondie en distinguant les transactions en ligne des transactions physiques, et en étudiant les agrégats selon un croisement entre le code d'activité MCC et le type de transactions. Cela permettrait d'étudier la part de transactions en ligne par secteur et de mener des analyses comparées du dynamisme des transactions en ligne par rapport aux transactions physiques, par secteur, dans le contexte actuel de fort développement du commerce en ligne.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Dématérialisation à 70 % des réponses de l'enquête de fréquentation touristique en septembre 2021

- Réaliser une enquête de parc des hébergements touristiques début 2021 permettant notamment de faire un bilan de l'utilisation des différents logiciels (et de leur version) par les hébergements touristiques
- Développer le taux de dématérialisation des hébergements équipés des logiciels ouverts à la collecte en s'appuyant sur ce bilan et sur l'aide apportée par les différents acteurs (Atout France, ADN Tourisme, éditeurs de logiciels, etc.)
- Expérimenter une solution de dématérialisation Insee avec une ou deux directions régionales autour des deux leaders éditeurs de logiciel.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Poursuite des travaux sur les ERE (équilibres ressources emploi) (AG8)

Pour alimenter le nouvel outil Toucan de la comptabilité nationale, l'interface de calcul des équilibres emplois ressources, appelé Colibri (COnfection LIBRe et Intégrée des ere) est en phase de test pour les ERE des services et son adaptation aux autres secteurs (commerce, industrie) est en cours. Il permettra une meilleure traçabilité des sources de données, des hypothèses et des arbitrages.

Application de gestion de l'enquête de fréquentation touristique des hébergements collectifs (AG5)

Une première version de l'application de gestion des enquêtes de fréquentation touristique a été mise en production début 2020 (projet Tourisme 3) et l'application est rentrée en maintenance en septembre. Plus ergonomique, cette nouvelle application gère les trois types d'hébergement (hôtels, campings, résidences de tourisme). Compte tenu des priorités suite à la crise de la Covid, et de la suspension à deux reprises de l'enquête traditionnelle du fait de l'absence de touristes à observer, une partie des travaux sur les nouvelles méthodes de redressement, sur la réropolation et la diffusion des données seront poursuivis en 2021.

0. Orientations pour 2021

Dans le contexte singulier de la crise sanitaire, le Département de la conjoncture continuera à adapter ses outils et ses analyses, en privilégiant les estimations en temps quasi réel (*nowcasting*) et en mobilisant les nouvelles sources de données auxquelles il a accès depuis mars 2020 (exemple des transactions par cartes bancaires).

Par ailleurs, au-delà des divers travaux méthodologiques liés en partie aux recommandations formulées dans le dernier avis du Comité du label, les travaux majeurs de l'année 2021 pour les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises s'articuleront notamment autour de la poursuite de trois enjeux définis en 2020 :

- tout d'abord, dans l'hypothèse où la candidature de l'Insee en réponse à l'appel d'offres de la Commission européenne lancé à l'été 2020 est bien retenue, la mise en œuvre des évolutions demandées par la DG ECFIN pour les enquêtes, qu'il s'agisse de l'introduction d'une question mensuelle sur l'incertitude économique dans les enquêtes auprès des entreprises de l'industrie, des services, de la construction et du commerce de détail au printemps 2021 et de questions semestrielles sur l'investissement dans les enquêtes sur l'industrie et les services à l'automne 2021. Ces dernières font suite à la suppression de l'enquête européenne sur les investissements dans l'industrie courant 2021 ;
- pour la collecte par Internet et par voie postale, l'achèvement de la conversion à l'offre du dispositif Coltrane. Le passage à la génération automatisée des questionnaires papier *via* le dispositif Coltrane a été accéléré en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire. Il concernera en 2021 l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, hormis celle sur les investissements dans l'industrie ;
- plus globalement, les enquêtes de conjoncture peuvent constituer une plateforme susceptible d'accueillir des modules *ad hoc*, comme, entre janvier 2017 et juillet 2020, celui sur les barrières à l'embauche. Après une question sur le Brexit ponctuellement introduite dans l'enquête dans l'industrie de janvier 2020, un nouveau module de questions qualitatives trimestrielles sur l'impact des mesures sanitaires sur la productivité a été introduit en octobre 2020 dans les enquêtes dans l'industrie, les services et l'industrie du bâtiment. Pour rendre les enquêtes de conjoncture plus aptes à accueillir rapidement de nouveaux questionnements motivés par l'actualité économique, des travaux de rénovation de la chaîne applicative de production des résultats ont démarré fin 2020, par une première phase de conception. Ils se poursuivront durant toute l'année 2021, avec l'objectif d'un atterrissage en 2022.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Implémentation de l'évolution du contenu de plusieurs questionnaires d'enquêtes de conjoncture auprès des entreprises

Il s'agit de mettre en production l'introduction de nouvelles questions européennes qualitatives dont les premières devront être en place au printemps 2021 : une question mensuelle sera introduite sur l'incertitude économique dans les enquêtes dans l'industrie, les services, la construction et le commerce de détail. Puis des questions semestrielles sur l'investissement figureront dans les enquêtes dans l'industrie et dans les services à partir de l'automne 2021.

Arrêt de l'enquête trimestrielle sur l'investissement dans l'industrie dans sa forme actuelle

Cette opération est liée aux demandes européennes mentionnées dans le paragraphe précédent, en parallèle donc de l'introduction de questions semestrielles qualitatives sur l'investissement dans les enquêtes sur l'industrie et les services. La Commission européenne ne financera en effet plus

l'enquête sur l'investissement dans l'industrie en tant que telle à partir de mai 2021. Au niveau national, la dernière collecte de cette enquête sera réalisée en juillet 2021.

Achèvement du passage au processus automatisé de production de questionnaire papier, directement généré par le dispositif Coltrane et extension de la collecte par Internet

Les trois dernières enquêtes à passer à la génération automatisée des questionnaires papier *via* le dispositif Coltrane l'ont été pour la collecte de janvier 2021 (enquêtes dans le commerce de détail, l'artisanat du bâtiment, la promotion immobilière). Cela va de pair avec notre stratégie de renforcement de la collecte par Internet.

Suppression de l'enquête de conjoncture semestrielle sur l'investissement public local

Le renouvellement du label de cette enquête restée expérimentale n'a pas été demandé. Cette enquête est supprimée à partir de 2021. Restée expérimentale, elle n'a pu atteindre des taux de réponse satisfaisants et les réponses recueillies ne donnaient pas une information conjoncturelle pertinente et utile pour la prévision à court terme. Cette suppression est recommandée dans le rapport de l'audit de performance du domaine conjoncture réalisée par l'Inspection générale de l'Insee en 2020.

Instruction du devenir de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment

Le rapport d'audit susmentionné recommande d'examiner la suppression de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment, tout en s'assurant que son champ soit couvert par l'enquête mensuelle dans l'industrie du bâtiment, pour les nécessités de transmission de résultats agrégés à la Commission européenne. Test d'un nouveau processus de production de questionnaire papier, directement généré par le dispositif Coltrane : ce test sera mené en 2020 sur une des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, l'enquête bimestrielle dans le commerce de gros, en vue de sa généralisation à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises conduites par l'Insee en 2021.

Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics

Entrée en vigueur d'une convention d'agrément sur les modalités d'exécution de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics par l'Insee et la Fédération nationale des travaux publics signée en janvier 2020, formalisant les relations entre ces deux parties.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Le Département de la conjoncture continuera de mobiliser en 2021 certaines données à haute fréquence recueillies pour éclairer la situation économique pendant la crise sanitaire. Une attention particulière devrait être portée à l'utilisation des montants agrégés de transactions par cartes bancaires pour estimer les fluctuations de la consommation des ménages.

Il ne s'agit néanmoins pas là de la création d'un système d'information *stricto sensu*, mais d'une extension de la palette des outils et données qui viennent nourrir l'analyse conjoncturelle et l'estimation « en temps réel » (*nowcasting*) de l'activité économique.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Recherche d'une nouvelle méthode de traitement redressement de la non-réponse dans les enquêtes de conjoncture

Depuis les résultats définitifs d'avril 2020, les résultats des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises sont calculés sur la base des seules répondantes, la méthode usuelle, qui consiste essentiellement à prolonger les réponses passées des unités non répondantes, s'étant révélée très inadaptée lors de la crise sanitaire. En 2021, une nouvelle méthode de traitement de la non-réponse sera recherchée et testée en collaboration avec la division Sondages de l'Insee, avec laquelle la discussion a commencé.

Projet de rénovation de la chaîne de « dépouillement » applicative

Pour accroître la souplesse de questionnement des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, il est souhaitable de disposer d'une chaîne de production moins rigide et fermée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Le besoin de rénover la chaîne dite de dépouillement des enquêtes a fait l'objet d'une note de cadrage stratégique et d'un avis positif du Comité des investissements de l'Insee. Les travaux sont engagés : ils débutent par une première phase de conception (janvier-février 2021) qui sera

suivie d'une phase de spécification fonctionnelle détaillée (printemps 2021), les premiers développements sont attendus à la suite. Il est visé une mise en production graduelle en 2022.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La charte graphique de la Note de conjoncture devrait être entièrement modernisée en 2021.

0. Orientations pour 2021

Le service statistique ministériel préparera la mise en œuvre du règlement EBS en ce qui concerne le commerce extérieur. Le commerce de biens intra-UE requis par le règlement EBS fera l'objet d'une enquête dans le cadre de la loi statistique 51-711. Un dispositif de réception et de stockage des données individuelles relatives aux expéditions intra-UE des autres Etats-membres sera développé et mis aux normes de sécurité du système statistique européen, et bénéficiera d'un cofinancement de la Commission européenne. Les statistiques relatives au commerce de biens extra-UE seront fondées sur l'utilisation des données douanières et sur une enquête statistique complémentaire. Un dispositif d'échange de données de dédouanement pour améliorer la connaissance des flux de quasi-transit sera développé.

La réingénierie du processus de production de la statistique du commerce extérieur sera engagée au second semestre 2021.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Mise en œuvre du règlement EBS (avis ESM3)

a- Le règlement EBS abroge les règlements Intrastat et Extrastat à compter de début 2022. La base juridique actuelle de la statistique du commerce extérieur¹ se référant à une collecte définie par le règlement Intrastat, deviendra caduque et sera remplacée par la loi 51-711. Cette enquête fait l'objet d'une demande d'avis d'opportunité présentée à la commission du Cnis « Entreprises et stratégies de marché ».

b- Le règlement EBS ne requiert plus la collecte des informations relatives aux importations intra-UE si les données miroir mises à disposition par les autres autorités statistiques nationales permettent de produire des statistiques de qualité suffisante. Un premier constat permet de montrer qu'à l'évidence ce ne sera pas le cas dès janvier 2022. Un travail sur les données élémentaires échangées sera donc nécessaire et s'avérera peut-être suffisant pour alléger à moyen terme la collecte nationale relative aux importations intra-UE de biens. Le SSM Commerce extérieur français mettra ainsi ses données d'exportation intra-UE, au niveau individuel de chaque destinataire des marchandises, à disposition des ANS Commerce extérieur des autres Etats-membres.

Un environnement informatique sécurisé selon les normes sécurité européennes, proches de ISO27000 sera développé. Au sein de cet environnement, les données des autres Etats-membres seront stockées et leur potentiel de substitution aux données nationales sera étudié.

c- La collecte supplémentaire du pays d'origine à l'expédition sera incluse pour permettre, en cas d'exploitation des données miroirs, de pouvoir produire des statistiques des importations intra-UE selon le concept de pays d'origine. La décision de collecter certaines variables dépendra des instances françaises, car le règlement EBS ne requiert pas la collecte des informations régionales, ni du mode de transport pour les flux intra-UE. Toutefois, la demande par les acteurs institutionnels territoriaux est importante. De même, la France utilise une nomenclature nationale plus détaillée, dite nomenclature générale de produits (NGP), qui permet de suivre plus finement certains produits qu'il est souhaitable de conserver.

d- Le dispositif statistique de collecte devra prévoir les moyens adaptés à une estimation fiable des flux pour les entreprises exemptées de collecte. Le dispositif de seuil d'exemption introduit par Intrastat n'est pas maintenu dans EBS, ce qui ouvre la possibilité d'autre mode d'exemption. A très court terme, nous conserverons toutefois cette méthode.

Réingénierie du processus de production de la statistique du commerce extérieur

Les évolutions successives du dispositif Intrastat, qui ont agi marginalement sur le système initial de 1993 peuvent désormais être analysées de façon plus cohérente au sein d'un cadre statistique plus traditionnel apporté par le règlement EBS. Les procédures de traitement et le système d'information seront revus, en étroite relation avec la base juridique fournie par la loi 51-711. La réingénierie devrait être lancée au second semestre 2021.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Mise en œuvre du règlement EBS (avis ESM3 et ESM1)

La connaissance des flux extra-UE restera principalement fondée sur l'utilisation des données de dédouanement françaises. Toutefois, on souhaiterait donner un statut d'enquête statistique au titre de la loi 51-711 à la collecte d'informations complémentaires collectées par les statisticiens pour valider ces données. Le règlement EBS introduit également un échange de données individuelles relatives aux exportations et importations extra-UE depuis d'autres Etats-membres par des sociétés établies en France. Il s'agit de données administratives, qui devront disposer du même degré de protection que les données (statistiques) relatives aux échanges intra-UE de biens. Ceci permettra d'améliorer la qualité des statistiques d'exportations qui à ce jour ne retracent pas les exportations extra-UE lorsque celles-ci sont réalisées à partir d'un autre Etat-membre, alors même que ce sont des sociétés françaises qui procèdent au dédouanement (par exemple depuis un port d'un autre Etat-membre). Ceci nécessitera une coordination complexe à la fois avec la mesure française des flux intra-UE et avec les Etats-membres concernés par le dédouanement pour éviter les doubles comptes et omissions dans les agrégats aux niveaux européen et nationaux. Les textes d'application spécifiques ne sont pas encore en vigueur. La méthodologie de traitement reste à définir, et pourra l'être lorsqu'un échange en vraie grandeur des données permettra de constater si le niveau de cohérence de ces informations est suffisant pour les exploiter dans un délai court ou si des travaux d'approfondissement sont nécessaires.

Réingénierie du processus de production de la statistique du commerce extérieur

Les travaux de réingénierie concerneront également l'exploitation statistique des données de dédouanement.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

néant

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

néant

0. Orientations pour 2021

En 2021, comme les années précédentes, le programme de travail du Service des données et études statistiques (SDES) sera fortement déterminé par les obligations de transmission de données et d'indicateurs en application des règlements européens et internationaux, et comportera une grande part de productions récurrentes, dont le rythme est mensuel, trimestriel et/ou annuel.

Sur le plan international, au-delà des nombreux reportages de données statistiques, diverses expertises seront conduites pour préparer les évolutions réglementaires européennes dans le domaine de l'énergie et des comptes de l'environnement, évolutions requérant la production de nouvelles informations statistiques et, le cas échéant, un raccourcissement des délais de transmission.

Une nouvelle structuration des échanges autour des comptes et indicateurs économiques sera mise en place dans le cadre des quatre formations permanentes de la Commission de l'économie du développement durable (énergie-climat, environnement, transports, logement), créée par décret le 13 novembre 2020, formations qui succèdent aux trois commissions des comptes antérieures (environnement, transports, logement).

Dans le domaine du transport, le répertoire statistique rénové sur les véhicules routiers permettra d'enrichir l'offre de statistiques, avec de nouveaux produits de diffusion sur le bilan de la circulation et sur les immatriculations, ainsi que des études sur l'usage de la voiture dans les territoires ou les émissions de CO₂ du parc. De nouveaux résultats seront produits sur la mobilité à longue distance des ménages et sur le recours aux modes « doux » de déplacement, à partir de l'enquête sur la mobilité des personnes.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (dite TRM), réalisée dans le cadre d'un règlement européen depuis 1978, a fait l'objet d'une rénovation méthodologique en 2019 conduisant à la définition d'un nouveau plan de sondage et à la révision de la méthode de redressement des résultats. Les premiers résultats de l'enquête selon ce nouveau protocole depuis le 1er janvier 2020 seront diffusés au 1er semestre 2021, accompagnés d'éléments explicatifs sur les changements opérés et de séries rétropolées de données sur les années antérieures. Ils seront complétés par des publications sur le transport routier de marchandises en France et dans l'Union européenne.

L'enquête Chronotachygraphe, qui permet de produire des statistiques sur la durée du travail des conducteurs routiers, sera présentée au Comité du label au 2^e semestre 2021 pour renouvellement de 5 ans. A cette occasion, des réaménagements pourront être proposés.

Par ailleurs, pour répondre à la forte demande, tant au niveau national qu'europpéen, de mesure plus fréquente des comportements de mobilité et de leur évolution, le SDES engagera en 2021 une réflexion avec son réseau de partenaires sur l'évolution du **dispositif d'enquête sur la mobilité**.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Le **rapport sur le transport public particulier de personnes** (taxis et VTC) devrait bénéficier des apports de la nouvelle méthodologie des parcs roulants pour estimer plus finement et annuellement les évolutions et la composition du parc de taxis et VTC. Le recours à de nouvelles sources administratives sur les chauffeurs et sur les examens d'accès à la profession devrait en outre améliorer le dispositif d'observation en 2021, offrant la perspective de nouvelles analyses en 2022.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Après les premiers résultats de 2020 sur la mobilité locale issus de **l'enquête nationale sur la mobilité des personnes 2018-2019**, de nouveaux résultats seront publiés sur la mobilité à longue distance au premier trimestre 2021 et d'autres résultats plus détaillés viendront enrichir au fil de l'année la page du site Internet du SDES dédiée à la mobilité. L'enquête sera enrichie d'ici la fin de l'année par des données sur les émissions de CO₂, afin d'apporter un éclairage sur les émissions des déplacements du quotidien. Comme pour la précédente enquête datant de 2008, les fichiers de l'enquête seront mis à disposition des chercheurs à partir de l'été 2021 et une base de données anonymisée sera mise à disposition du grand public.

A partir de cette enquête, une étude approfondie sur **le recours aux modes doux de déplacement** (vélo, marche), le profil des utilisateurs et l'évolution de leurs comportements, sera menée en 2021 et devrait être publiée en fin d'année. Les résultats de l'enquête viendront également alimenter, pour la partie française, les publications d'Eurostat sur les comportements de mobilité des ménages en Europe.

En termes d'analyses, une étude approfondie sur **l'usage de la voiture dans les différents territoires (avis AG2)**, mobilisant le répertoire des véhicules routiers et le recensement de la population, sera publiée sous forme de dossier dans *l'Insee Références* « Les territoires », à paraître au 2^e trimestre 2021.

De **nouvelles études sur le parc de véhicules et ses émissions de CO₂** seront engagées au 2^e semestre 2021 en vue d'une publication au 1^{er} semestre 2022. Parmi les thématiques envisagées figurent notamment un éclairage sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers et différentes analyses sur la contribution du parc des véhicules aux émissions de CO₂.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

L'expertise visant à refondre le **répertoire des entrepôts et plateformes logistiques** sera poursuivie, avec l'objectif d'alléger et dématérialiser la collecte auprès des établissements enquêtés. Il s'agira d'examiner la faisabilité et l'opportunité d'élargir le champ du répertoire et de substituer à tout ou partie de l'enquête, un dispositif mobilisant une combinaison de sources administratives (CFE, fichiers fonciers, DSN, ICPE...).

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Après la diffusion, en 2020, de données nouvelles sur le parc de véhicules à partir du **répertoire statistique renouvelé sur les véhicules routiers**, une expérimentation, en collaboration avec le SSP Lab de l'Insee, devrait permettre en 2021 d'améliorer encore la méthodologie et d'affiner les premières estimations du parc de véhicules roulants et des kilométrages parcourus par chaque type de véhicules. A l'issue de ces travaux, qui devraient faire l'objet d'une publication sur la méthodologie, les données du répertoire seront valorisées au travers de nouveaux produits de diffusion :

- le rebasement du bilan de la circulation, initié en 2020 sur la période 2012-2019, sera poursuivi, et permettra de disposer en 2021 de données sur les années antérieures dans la nouvelle base, afin de mesurer l'évolution de la circulation des véhicules sur une longue période ;
- les publications conjoncturelles sur les immatriculations et les motorisations des véhicules neufs seront renouvelées et enrichies ;
- le parc de véhicules dans les zones à faibles émissions sera actualisé et devrait être enrichi d'un outil de datavisualisation.

0. Orientations pour 2021

En 2021, les travaux statistiques menés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) seront, comme chaque année, très largement déterminés par les obligations statistiques européennes et par les demandes exprimées par les utilisateurs nationaux en termes de fourniture de données et d'analyses pour alimenter la connaissance et aider au pilotage et à l'évaluation de politiques publiques dans les domaines de compétence du ministère.

Dans cette perspective, le SSP continuera à mener des opérations statistiques récurrentes sur les thématiques suivantes : occupation et utilisation du territoire ; productions végétales et animales ; productions commercialisées agroalimentaires ; production et activités des exploitations agricoles et aquacoles, des exploitations forestières et scieries, des industries et du commerce de gros agroalimentaires ; résultats économiques des exploitations agricoles, de la pêche et de l'aquaculture ; indices de production et de prix (indice des prix des produits agricoles à la production, indice de production industrielle, prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles, prix des terres agricoles). La conjoncture agricole, agroalimentaire et forestière sera suivie mensuellement et annuellement et des opérations de synthèse permettront d'élaborer la statistique agricole annuelle, les comptes de l'agriculture par région ainsi que des bilans d'approvisionnement par type de productions.

Au-delà des enquêtes régulières, l'année 2021 sera marquée par la finalisation de la collecte du recensement agricole et les premières valorisations ; ainsi que la préparation de l'enquête sur les pratiques culturales dans les grandes cultures.

Diverses enquêtes collectées seront valorisées (enquête sur les pratiques phytosanitaires en légumes en 2018, enquête sur les pratiques phytosanitaires en arboriculture en 2018, recensement de la pisciculture et de l'algoculture). Les résultats issus de nouvelle enquête Teruti seront diffusés au niveau départemental, régional et national à partir des 3 vagues collectées en 2017-2019.

En matière d'études, les travaux d'analyse réguliers sur l'agriculture (résultats économiques des exploitations agricoles) et les industries agroalimentaires (utilisation des technologies de l'information et de la communication, consommations d'énergie, dépenses pour protéger l'environnement...) se poursuivront.

Le SSP contribuera aux travaux de divers observatoires (observatoire de la formation des prix et des marges, observatoire économique des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine...) et apportera son appui aux directions du ministère, notamment dans le cadre des travaux sur la prochaine programmation de la PAC.

Enfin le SSP poursuivra ses efforts en termes d'innovations statistiques et méthodologiques afin de gagner en efficacité et qualité. Dans le souci d'alléger le coût des enquêtes et la charge statistique des répondants, le recours aux données administratives et privées fera l'objet d'expertises approfondies, de même que le développement de dispositifs de collecte par internet.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Recensement agricole 2020

L'année 2021 verra la finalisation de la collecte du recensement agricole. Deux questionnaires sont administrés :

– un questionnaire dit de tronc commun : questionnaire comportant un ensemble limité de questions, destiné aux exploitations de France métropolitaine, hors Corse et hors échantillon d'exploitations qui bénéficieront d'un questionnaire plus long,

– un questionnaire complet : questionnaire comportant les questions du tronc commun et un ensemble de questions complémentaires. Ce questionnaire est destiné à un échantillon d'exploitations de France métropolitaine, aux exploitations de Corse et des DOM.

La collecte du tronc commun a été déléguée à deux prestataires, qui ont développé un questionnaire internet. Le reste des exploitations est enquêté en face-à-face, par les enquêteurs gérés par les services statistiques régionaux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. La collecte s'achèvera en mai 2021. Débuteront alors les travaux de validation et d'imputations. La première publication est prévue pour la fin d'année.

Enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures au cours de la campagne 2020 (avis *ESM11*)

Cette enquête fait partie du cycle des enquêtes sur les pratiques culturelles en production végétale, qui alterne maintenant tous les 5 ans, pour chaque filière (grandes cultures, arboriculture, maraîchage, viticulture). L'enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures au cours de la campagne 2020 sera collectée au 1^{er} semestre 2022. Cette enquête est mobilisée pour l'évaluation des plans d'action ministériels Ecophyto et Agro-écologie et pour le suivi du règlement européen sur les pesticides. Compte tenu de la complexité des informations à collecter, cette enquête est réalisée en face-à-face par un réseau d'enquêteurs piloté par les services régionaux. Les premiers résultats seront disponibles en 2023.

Refonte des enquêtes de branche

La refonte du dispositif des enquêtes de branche menées auprès des industries agroalimentaires est finalisée. Cette refonte vise à alléger la charge de réponse, simplifier le dispositif de collecte et faciliter l'intégration par l'Insee des données collectées dans le calcul des indicateurs IPI et Prodcum. Le nouveau dispositif, dont la collecte sera principalement assurée par internet avec une gestion directe du SSP, sera mis en œuvre à compter de février 2021.

Le recensement aquacole dans les DOM sera collecté en 2021. **L'enquête sur les matières premières pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme**, qui a maintenant lieu tous les 5 ans, sera collectée également en 2021.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Système d'information sur l'aquaculture (avis *AG7*)

Afin d'alléger la charge des entreprises, une expertise sera conduite avec la DPMA sur l'opportunité de concevoir un nouveau dispositif de statistiques annuelles fondé sur un système rénové de déclarations annuelles administratives et une enquête complémentaire statistique qui pourrait être triennale ; cette expertise n'a pas pu être menée en 2020 du fait de la crise sanitaire et du Brexit.

Pratiques culturelles et logiciels privés de gestion des parcelles (avis *AG4 et AG7*)

Après concertation avec la profession agricole, des contacts ont été pris avec les éditeurs de logiciels privés de gestion de parcelles pour expertiser la possibilité d'alléger la charge de collecte des enquêtes pratiques culturelles. L'objectif est à la fois de pré-renseigner certaines rubriques du questionnaire (rubriques les plus longues sur les traitements effectués sur les parcelles) mais également de voir si ces données pourraient permettre d'espacer le rythme des enquêtes sur les pratiques culturelles. Ces travaux seront poursuivis en 2021.

Enquête Teruti et mobilisation des données satellitaires (avis *AG5 et AG7, TERR6*)

Le dispositif de mesure de l'occupation et de l'utilisation des sols, fondé sur l'enquête Teruti, a été profondément rénové en 2017 avec la mobilisation d'une stratification du territoire à partir des données administratives (RPG,...) et géographiques (BD-Topo,...), conduisant à intensifier l'observation dans les strates ayant de plus fortes probabilités de changement de couverture des sols. Les données rétrospectives seront diffusées en 2021.

Par ailleurs, la collaboration avec le Centre d'études spatiales de la Biosphère (CESBio) de l'Inrae a permis d'expertiser l'utilisation des données satellitaires pour détecter les changements d'occupation et mieux cibler les points à revisiter dans le cadre de l'enquête Teruti. Ces travaux sont menés dans le cadre de l'ESSnet « Big Data 2 – Earth observation » d'Eurostat et seront finalisés en février 2021. Il faudra ensuite mettre en application les résultats de ce travail.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

L'enquête Prix de bois aura à partir de 2021 un échantillon légèrement plus important, de façon à intégrer de nouveaux indices.

Les travaux sur l'actualisation du modèle ISOP, qui fournit des estimations des rendements des prairies seront engagés en 2021 avec l'Inrae et Météo-France.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La base de sondage des exploitations agricoles (Balsa) sera rénovée en 2021 : les données du recensement agricole permettront de valider l'univers des exploitations ; l'intégration annuelle de données administratives sera automatisée.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

néant

MINISTÈRE DES ARMÉES

Secrétaire général pour l'Administration

Direction des affaires financières

Sous-direction des questions économiques, fiscales et internationales

Observatoire économique de la Défense (OED)

0. Orientations pour 2021

Le respect des orientations figurant dans ce document est conditionné par les moyens humains et financiers qui seront adressés à l'OED en 2021. Notamment le remplacement des deux postes ouverts à la campagne des attachés Insee 2020-2021. Une mission conjointe Insee - ministère des Armées « d'optimisation de la production statistique dans le domaine de la Défense » a été lancée en septembre 2020, à la demande de l'ASP. Les conclusions sont attendues pour le 1er trimestre 2021.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête sur la cybersécurité des fournisseurs directs de la défense

Le dispositif consistera en la réalisation d'une enquête sur la cybersécurité des PME fournisseurs du ministère des Armées et ce afin de recueillir des données sur l'incidence du cybercrime sur ces entreprises et les actions qu'elles mettent en place en vue d'en prévenir ou atténuer les effets.

Enquête « multimode ». **AG3 : observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique.**

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Exploitation de données fiscales issues du fichier impôt sur le revenu, dénommé Pote (DGFIP) en vue d'étudier les revenus du foyer des militaires et leur évolution, au-delà de la seule connaissance des rémunérations détaillées des personnels militaires présente dans le RAE-M (Recensement Annuel des Agents de l'État - Militaires). **AG2 : mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité**

Mise en place d'un indicateur annuel de suivi statistique des PME fournisseurs « innovantes » du ministère à partir de sources fiscales (données du CIR / CII) et des données de l'Acosse sur les jeunes entreprises innovantes. **ESM6 : affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement ; AG7 : développer les appariements entre sources de données**

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Intégration des statistiques issues de Source Solde, dans la chaîne de traitement du RAE-M 2020.

AG7 : développer les appariements entre sources de données

La statistique sur les paiements aux entreprises fournisseurs du ministère des Armées (REFD) sera renouvelée. Le nouveau champ :

- ☐ identifiera les entreprises fournisseurs du secteur public ;
- ☐ incorporera les entreprises fournisseurs de l'UGAP, de l'EDA et de la carte achats.

La méthode de régionalisation des paiements des PME sera complétée, les règles de diffusion des données régionales sont précisées et une gestion du secret statistique primaire et secondaire déployée. Un suivi statistique infra-annuel des entreprises fournisseurs sera mis en place :

- ☐ suivi des défaillances et plus largement des « évènements » qui ont marqué les entreprises fournisseurs ;
- ☐ suivi de la conjoncture de l'emploi chez les PME fournisseurs.

ESM4 : consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique

TERR1 : mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Exportations de matériels de guerre et de produits liés. Travaux méthodologiques visant à appréhender les flux de services, ainsi que les exportations de biens et technologies dits « à double usage » (BDU). AG6 : *poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales*

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Développement de la communication du SSM défense via la réalisation de nouvelles infographies.

AG8 : renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme du Cnis (liste exhaustive)

Développement durable

AG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance ; mise à jour et diffusion des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (y compris internationaux)

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Annexe 2 - Avis moyen terme des commissions du Cnis

Commission Entreprises et stratégies de marché (liste exhaustive)

Observation d'une économie mondialisée

ESM1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant

Le Cnis note avec satisfaction l'engagement de l'Union européenne dans le projet Fribs (Framework Regulation Integrating Business Statistics) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu'il déploie pour améliorer l'observation et l'analyse de la mondialisation de l'économie et accroître la mise à disposition et l'appropriation des données.

ESM2. Approfondir la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises

Le Cnis souhaite que le service statistique public poursuive le développement de ses outils d'observation et d'analyse des stratégies de localisation des entreprises et de leurs conséquences tant à l'échelle mondiale que nationale (compétitivité économique, attractivité des territoires).

ESM3. Suivre l'évolution de la mesure des flux d'échanges de biens et de services

Le Conseil prend note des avancées dans les échanges de micro-données entre États membres de l'Union européenne concernant les flux intracommunautaires de biens (projet Simstat). Il estime que les travaux sur la qualité des informations qui seraient transmises dans ce cadre restent insuffisants. Il demande que soit portée la plus grande attention à la qualité des données et à être régulièrement informé des dispositions prises en la matière, notamment en matière de collecte nationale.

Organisation et stratégies des entreprises

ESM4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique

Le Cnis salue l'introduction de la nouvelle définition de l'entreprise en tant qu'unité économique et des nouvelles catégories d'entreprise qui en découlent. Il recommande que cette nouvelle approche soit adoptée pour l'analyse économique structurelle par les services de la statistique publique et fasse l'objet d'une large diffusion. Il encourage les producteurs à faire preuve de la plus grande pédagogie en la matière.

ESM5. Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises

Les entreprises, dans leurs formes d'organisation (avec, par exemple, les micro-entreprises ou les plates-formes d'échanges) et dans leurs interrelations (par exemple, les différentes formes de sous-traitance, les réseaux de franchises) évoluent fortement en se diversifiant. Le Cnis souhaite que le service statistique public continue à s'adapter ses dispositifs de manière à suivre précisément ces évolutions du tissu productif, en particulier pour mieux observer les liens entre industrie et services.

ESM6. Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement

L'innovation et la recherche et développement sont des sujets d'importance pour toutes les entreprises et les politiques publiques. Dans le contexte d'une économie mondialisée, ils sont des facteurs essentiels de compétitivité. Le Cnis souhaite que des réflexions engagées dans ce domaine conduisent à une clarification des frontières entre les différents concepts et que le dispositif d'observation soit consolidé et adapté aux évolutions et aux problématiques soulevées.

La transformation numérique de l'économie

ESM7. Adapter le dispositif d'observation statistique aux nouveaux usages du numérique par les entreprises

La transformation numérique bouleverse l'ensemble de l'économie. Elle est au centre des mutations des structures productives. Le Cnis appuie les efforts entrepris pour mettre en place un dispositif d'observation permettant de mesurer et d'analyser, d'une part, les usages du numérique dans et par les entreprises, d'autre part, son impact sur l'organisation, le processus de production et la performance.

ESM8. Mieux appréhender et mesurer le périmètre de l'économie numérique

Le périmètre de l'économie numérique évolue et englobe aujourd'hui la plupart des secteurs d'activité. Le Cnis souhaite qu'une réflexion globale aboutisse à la caractérisation de ce périmètre, en lien avec les nomenclatures économiques internationales.

Les structures productives face au défi du développement durable

ESM9. Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est un secteur en expansion, mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire. Le Cnis note avec satisfaction les analyses effectuées sur les associations. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du secteur.

ESM10. Développer l'observation et l'analyse des pratiques environnementales et sociales des entreprises

Le Cnis marque un intérêt particulier pour les évolutions du système statistique permettant une meilleure observation des pratiques environnementales et sociales des entreprises. Au-delà de l'enquête Entreprises et développement durable qu'il soutient, il encourage les travaux qui amélioreront la connaissance des emplois et investissements liés aux pratiques de développement durable des entreprises.

Les structures productives face au défi du développement durable

ESM11. Approfondir la connaissance des pratiques agricoles

Le Cnis se félicite des avancées de la statistique publique dans le suivi des pratiques agricoles. Il encourage la poursuite des travaux entrepris pour mieux mesurer et analyser l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux des politiques agricoles et environnementales.

Commission Environnement et développement durable (avis cités)

La structuration et la diffusion des statistiques de l'environnement

EDD10. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement

Le Conseil note avec satisfaction la mise à disposition de très nombreuses informations sur le thème de l'environnement, dont la production ne relève pas toujours des mêmes finalités. Dans ce contexte, il invite les services producteurs à s'assurer de la cohérence, de la hiérarchisation et de la lisibilité des informations mises à disposition.

Commission Territoires (avis cités)

Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

TERR1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infranational. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les

Des thèmes

TERR6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.